

**Deuxième session ordinaire du  
Conseil d'administration**

**Rome, 22 - 24 mai 1996**

**RENSEIGNEMENTS A  
L'USAGE DES  
PARTICIPANTS**

**F**

Distribution: GENERALE

**WFP/EB.2/96/INF/1/Add.1**

30 août 2000

ORIGINAL: ANGLAIS

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

**NOTE**

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

1. Dans la salle du Conseil d'administration, chaque délégation membre du Conseil dispose de deux sièges, pour le représentant et son suppléant (un siège à la table de conférence et un autre au second rang).
2. La Salle du Conseil d'administration ne peut accueillir qu'un seul membre par délégation participant en qualité d'observateur.
3. Les autres membres des délégations peuvent assister aux débats du Conseil d'administration dans la Salle Boerma, au rez-de-chaussée. Ils y disposeront de tous les services d'interprétation simultanée.
4. Le salon des délégués se situe au premier étage, face à la Salle du Conseil d'administration.

